L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 20 FEVRIER 1847.

Discours de M. Calhoun.

La première impression que l'on éprouve en lisant le discours de M. Calhoun à propos de la guerre du Mexique, c'est celle qui vous frappe toujours lorsque vous entendez des paroles de sagesse et de modération sortir de la bouche d'un homme dont le cœur est haut placé, dont la fermeté est connue, dont le caractère est éprouvé. Il s'en exhale un parfum d'honnêteté et de conviction qui vous pénètre et qui vous subjugue : vous vous sentez tout naturellement entraîné vers l'orateur et vers ses opinions, pour peu que l'esprit de parti ne vous ait pas entièrement fait perdre tout sentiment de justice et d'équité naturelle. Que le discours de M. Calhoun soit un beau morceau d'éloquence ou bien une improvisation ordinaire, peu nous importe ; c'est celui d'un patriote et d'un homme d'Etat, qui se préoccupe avant toutes choses de l'honneur et des vrais intérêts de son pays ; voilà ce qu'il y a de bien clair pour tous ceux qui l'on lu ; voilà ce qui le sera pour tous ceux qui le liront, c'est-à-dire pour toute cette portion intelligente du peuple qui se paie de bonnes raisons et tient peu de compte de ces brèves devises, vains hochets après lesquels se précipite dans son effervescence la foule aveugle, provoquée par les cris des meneurs politiques. Il doit donc agir d'une façon puissante sur l'opinion ; et nous ne serions point surpris de voir la majorité populaire se rallier peu à peu aux idées exprimées par l'illustre sénateur de la Caroline du Sud.

Le plan qu'il a proposé, présente tout d'abord l'immense avantage de ne heurter de front aucune des vues de l'un ou de l'autre parti : il est en quelque sorte un moyen terme entre les velléités conquérantes de l'administration et les conseils des défenseurs de la paix. Il fait à tous des concessions importantes, sans compromettre en rien ni l'amour propre ni l'honneur du pays. Il ne demande pas l'abandon des conquêtes déjà faites, mais il cesse de fermer la porte aux conquêtes à venir. Tandis qu'il dit à ceux-ci : "Vous n'irez pas plus loin," il déclare à ceux-là qu'ils doivent garder les garanties acquises et ne pas les sacrifier à un vain sentiment de générosité. M. Calhoun s'est placé sur la limite des deux camps, c'est-à-dire au point juste, où whigs et locofocos, partisans de la guerre et partisans de la paix, peuvent se rencontrer, sans se montrer ni se croire infidèles à leurs antécédents. C'est déjà un grand point, ce nous semble, pour le succès de sa noble tentative.

Et combien ce plan paraît plausible, ou, pour mieux dire, fondé en raison et en justice, lorsqu'on en suit l'exposition dans le discours même! Comme on y saisit le contraste des deux systèmes que M. Calhoun met en présence : le système défensif et le système offensif ! D'un côté, vous faites tout d'abord acte de modération au moment où vous avez donné déjà de glorieuses preuves de force et de puissance ; vous vous assurez les indemnités que vous désirez, les indemnités qui ont été le but réel, sinon avoué, de la guerre, et vous vous les assurez sans être obligés de verser à flots le sang et les trésors ; vous épargnez les deniers du peuple, vous épargnez de nombreuses existences qui ont mieux à faire dans notre pays que de se perdre sous le soleil des Mexicains ou sous les atteintes de fièvres pestilentielles. Vous avez tout à gagner et rien à perdre, car ce système est en quelque sorte par ses propres ressources. Il doit nous amener la paix, si le Mexique n'a point perdu la raison, mais lors même que la paix n'en serait pas le résultat immédiat, il a du moins l'immense avantage de ne vous obliger à aucun sacrifice.

C'est avec une certitude que vous ne trouvez pas de l'autre côté. En effet, avec le système offensif, il vous faut des soldats, encore des soldats, toujours des soldats ; il vous faut de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent, et pour arriver à quel but ? A la paix ! Mais qui vous garantit que vous y arriverez ? Qui vous dit que les Mexicains vaincus, pourchassés, massacrés, ne feront pas comme les Arabes de l'Algérie, comme les Circassiens du Caucase ? Vous les tuerez, mais vous ne les soumettrez pas. Votre guerre offensive n'a donc pas d'issue probable ; elle est par sa nature même condamnée à être longue, sinon éternelle. On n'absorbe pas en deux ou trois campagnes un pays comme le Mexique, où la race, les croyances, les mœurs, le sol même, sont antipathiques aux nôtres. Serez-vous plus heureux que la France pour dompter les Arabes, il a fallu plus d'un siècle et demi aux Normands pour éteindre les dernières traces de la résistance anglo-saxonne, et la vie des Normands, c'était la guerre. Nous n'en sommes point là. Nos volontaires ont se faire dévorer par milliers sur ce sol destructeur, sans que vous soyez arrivés au but que vous proposez. La guerre offensive, encore une fois, c'est la guerre en permanence, et ce n'est point la paix même en perspective. Par cette voie, vous n'arriverez à la paix que le jour où mourrait le dernier paysan mexicain, le jour où vous n'auriez plus à régner que sur une terre couverte de tombeaux. Vous sentez-vous le courage de poursuivre longtemps une guerre d'extermination ? Cela n'est ni dans l'esprit, ni dans le cœur, de notre population.

Si vous êtes assez malheureux, s'est écrié M. Calhoun après avoir complété le parallèle que nous n'avons qu'imparfaitement esquissé, si vous êtes assez malheureux pour tomber dans cette erreur fatale de poursuivre vigoureusement la guerre afin de forcer le Mexique à la soumission, plutôt que de prendre l'attitude défensive que je vous conseille, j'ose vous dire Messieurs, et j'espère que cet avertissement solennel ne frappera pas en vain vos oreilles, j'ose vous dire que vous regretterez amèrement un jour la résolution que vous aurez prise ; car, aussi sûr que je parle en ce moment, le parti aujourd'hui au pouvoir sera responsable de nos malheurs pour le parti qui lui succèdera, il aura un compte terrible à rendre à la nation"

☞ La malle a manqué hier au-delà de Washington. Nous sommes donc sans les journaux de Baltimore, de Philadelphie, de New-York, de Boston, et à plus forte raison, sans les journaux français que nous attendions par le *Sarah Sands*. Nous en sommes réduits pour les nouvelles d'Europe à un maigre sommaire que nous fournit l'*Union* de Washington. Ce journal nous est aujourd'hui d'une utilité extrême ; c'est assez rare pour le noter en passant.

Le bill des dix Régiments a été signé par le Président, comme on le verra dans le rapport de la séance des Représentans au Congrès. Ce bill a coûté quelque peine à enfanter. Il a fallu un double comité de conférence pour que le Sénat et la Chambre en vinssent à s'accorder. Les dix régiments seront levés et organisés d'après les règlements ordinaires de l'armée : il y aura un régiment de dragons et neuf d'infanterie, dont un au moins sera équippé en voltigeurs et tirailleurs, avec des artificiers et un obusier de montagne. Par un proviso de la première section, le Président est autorisé, durant l'ajournement du Congrès, à nommer, seul et sans avoir besoin de la confirmation ultérieure du Sénat, les officiers commissionnés au-dessous des officiers de campagne (officiers supérieurs). C'était sur ce proviso qu'on avait éprouvé d'abord quelques difficultés à s'entendre.

Congrès

Séance du 11 février.

Sénat.—Le rapporteur de l'*Union* s'est empressé d'écrire au Sénat que la responsabilité du rapport qui a paru dans ce journal, doit retomber sur lui seul. La discussion de la résolution d'expulsion des éditeurs et rapporteurs de l'organe officiel est remise au lendemain.

A propos du "Bill des trois millions," M. Corwin de l'Ohio parle avec beaucoup de force pendant deux heures. Selon cet orateur, la guerre est le fait du Président tout seul, et le sol sur lequel a été versé le premier sang était mexicain et non américain. Il croit que toute acquisition nouvelle de territoire doit être préjudiciable aux intérêts de la confédération. Prendre le Nouveau-Mexique et la Californie ce sera démembrer injustement une république sœur. Il demande donc instamment la fin de la guerre.

L'*Union*, le seul journal dans lequel nous trouvions un aperçu de ce discours, rend hommage au talent oratoire de M. Corwin, bien qu'il défende une cause qui ne plaît guères à notre confrère de Washington.

Chambre des Représentans.—La Chambre continue à s'occuper, en comité général, du "Bill des trois millions," et le proviso de M. Wilmot relatif à l'esclavage est toujours le thème de la discussion. Quand donc nos représentans en finiront-ils?

On annonce que le Président a signé le Bill des dix régiments.

Les résolutions de remerciement au général Taylor, telles qu'elles sont revenues du Sénat, sont envoyées au comité militaire.

Henry Herz.—Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, ce célèbre pianiste donne son premier concert lundi prochain à la Salle St-Louis. Le programme que l'on trouvera dans une colonne promet une soirée des plus complètes : M. Herz jouera pour sa part quatre de ses plus beaux morceaux, et pour varier nos plaisirs, Mme Casini, M. Fournestreaux et M. Norès seconderont l'illustre voyageur.

Effet des nouvelles sur le marché.—Une correspondance de Baltimore rend compte de l'effet qu'ont eu les dernières nouvelles d'Europe sur le marché de New-York, de Philadelphie et de Baltimore. A New-York, les détenteurs de farine ont haussé leurs prix et demandaient $7 50 à $7 62 1/2, pour les marques Gennesee. La farine du Sud a également haussé en proportion. La hausse s'est fait sentir aussi sur les céréales ; mais il ne s'est point fait d'opérations.

Le maïs, prime blanc et jaune était tenu de 107 à 109 cents le boisseau, sans cours fixe.

La sensation, causée à Philadelphie par les nouvelles, a été considérable. 3,000 barils des marques Pennsylvanie se sont vendus aussitôt à $6 50, c'est-à-dire à une hausse de 50 cents par baril ; 1,000 barils de farine de maïs ont changé de mains à $4 87 1/2, c'est-à-dire à 37 1/2 c. de hausse. La demande en céréales était assez vive. 12,600 boisseaux de maïs prime jaune se sont vendus en hausse à 100 cents.

Quant au marché au coton à New-York, depuis la réception des nouvelles il est devenu moins actif, et une tendance à la baisse s'est manifestée.

Etats-Unis et Prusse.—Les feuilles de Londres annoncent que le ministre américain a remis au gouvernement de Berlin une note de M. Polk, dans laquelle il menace de retirer l'*exequatur* aux consuls prussiens dans les Etats-Unis, si la Prusse persiste à refuser un *exequatur* au consul américain nommé pour les provinces Rhénanes.

Du Port au Prince.—Par l'arrivée du brick *Seaman*, nous apprenons que le président Riché était parti le 15 janvier, à la tête de 15,000 hommes pour le Cap Haytien : il avait en outre ordonné une levée de 6,000 hommes afin de porter son armée au chiffre de 36,000. La plus grande tranquillité régnait au Port au Prince, mais le commerce était languissant.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre des Représentans.

Vendredi, 19 février 1847.

M. Griffin présente une résolution en vertu de laquelle les dames sont invitées à assister aux séances de la chambre. Elle est adoptée, et le sergent-d'armes reçoit l'ordre de préparer des sièges dans la galerie supérieure.

M. Campbell présente une pétition de plusieurs habitans de la paroisse St-Landry, qui prient la législature de nommer un comité pour s'enquérir des circonstances dans lesquelles la Cour Suprême a rendu certains jugemens dans la dite paroisse.

M. Ogden, des Rapides, interrompt la lecture de cette pétition pour en demander le dépôt immédiat sur le bureau. Il ne considère pas que la chambre ait le droit de s'occuper de cette question ; la constitution nous révèt du pouvoir de passer des lois, mais elle ne reconnaît qu'aux tribunaux le droit de les interpréter.

L'orateur déclare que la lecture de la pétition peut être continuée, si quelques membres le désire.

M. Ogden, des Rapides, en appelle à la chambre de cette décision.

M. Campbell observe qu'il n'est pas le moins du monde disposé à accueillir le vœu des pétitionnaires ; mais enfin les citoyens ont le droit de soumettre leurs vœux à la législature. Je suis étonné qu'il se trouve ici un seul membre qui nie au peuple le droit de soumettre une pétition à la législature. J'espère que la décision du président sera maintenue.

Après une courte discussion, M. Ogden retire son appel, et la pétition est lue jusqu'au bout.

La lecture terminée, la pétition, sur motion de M. Pike, est rejetée à une majorité de 48 voix contre 11.

L'acte pour acquitter certaines dépenses de l'Etat, subit une troisième lecture et passe.

L'amendement du sénat à l'acte qui affecte $300 à l'établissement d'un chemin entre Morganzatown et Warren, dans la paroisse de Pointe-Coupée, est rejeté par la chambre.

La chambre après avoir délibéré de nouveau sur le bill des encanteurs, s'ajourne, avant la mise aux voix, à lundi prochain.

Sénat.—L'acte relatif aux recorders de paroisse est, sur motion de M. Manuel Garcia, reconsidéré, amendé et readopté.

M. Ratliff présente un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse Ouest-Feliciana, qui prient la législature de passer une loi autorisant les juges de paix à prendre connaissance des délits simples et de les juger en dernier ressort. Référé au comité judiciaire.

L'acte affectant $300 à l'achat d'un drapeau subit une troisième lecture et passe.

Le sénat adopte la résolution de la chambre renfermant des remercimens au général Taylor et à son armée.

Après s'être occupé de quelques autres projets de loi de peu d'importance, le sénat s'ajourne à mardi prochain.

☞ M. Wilder, du Conseil général, a bien voulu nous faire remettre un exemplaire du rapport que le Dr. Hort a fait au bureau de santé. C'est un document d'un véritable intérêt.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour de District.—Le Dr Barbe et M. Etienne Barrau ont été mis hier en jugement, sous l'accusation d'avoir servi de témoins au Dr Thomas, dans un duel que celui-ci aurait eu dernièrement avec M. Lebeau. MM. Lucien Hermann et Charles Boudousquié ont été entendus comme témoins de l'Etat ; le troisième témoin, M. Charles Forstall, ayant refusé de répondre aux questions qui lui étaient adressées par le ministère public, a été condamné à six heures de prison et à vingt-cinq piastres d'amende. Les deux accusés s'étant alors consultés, se sont levés et ont déclaré à la Cour qu'ils se reconnaissaient coupables.

Relaxé.—Luigi C. Martin, dont nous avons mentionné l'arrestation dans notre dernier numéro, comme prévenu d'escroquerie, a comparu hier devant le recorder Génois, qui a ordonné son élargissement, après s'être assuré qu'il n'existait aucune preuve du délit imputé à l'accusé.

2me Cour de District.—Cette Cour s'est occupée exclusivement hier de l'affaire de Dunn contre Wheaton : elle a été continuée à mercredi prochain.

Escroquerie.—Nous avons parlé dans notre dernier numéro, d'un individu arrêté à la requête de M. McCarthy ; cette personne se nomme John Huntington. Elle est, on le sait, accusé d'escroquerie, et la somme perdue par le plaignant est assez forte. Le recorder, après une rigoureuse investigation a renvoyé le prévenu pardevant la Première Cour de District.

Conseil Général.—Séance de vendredi soir. Présidence de M. Stickney. Le Conseil adopte une résolution présentée par le membre de la 3me Municipalité, M. Holland, ordonnant au président de ce corps de lancer son mandat sur le trésor de l'Etat, à l'effet de payer les assesseurs d'Etat, à partir du 16 février 1846 jusqu'au 16 février 1847, conformément à une loi passée à la dernière législature, donnant ce pouvoir au Conseil général.

M. Surgi soumet une résolution qui est aussi adoptée, autorisant le Maire à lancer son mandat en faveur du secrétaire du bureau de santé, pour la somme de $150, pour six mois de salaire.

M. Holland présente une résolution transférant le bureau d'élection No 12, de la case à pompe No 10, à un cabaret situé à l'encoignure des rues Tréme et Orleans. M. Gustave Crozat s'oppose à ce que l'on place les bureaux d'élection dans des cabarets ; mais la majorité du Conseil décide autrement. La résolution passe.

Après avoir expédié des affaires de peu d'importance, le Conseil s'ajourne.

(Communiqué.)

En réponse à l'article éditorial publié dans le *Courrier* d'hier soir, on dira seulement qu'il n'y a rien de plus facile que de justifier les faits allégués dans la pétition dont parle le même article.

Cette pétition dit en effet que le shérif exerce à lui seul les fonctions de cinq officiers qui existaient sous notre ancienne législation, et qu'il s'est attribué le monopole exclusif des ventes de succession en violation de la loi de 1830.

Nous ferons observer que des ventes faites pour opérer un partage entre héritiers, et provenant par conséquent de successions, ne figurent point dans le tableau sur lequel le Courrier appelle l'attention de ses lecteurs ; nous dirons aussi que si les ventes portées dans ledit tableau ne sont pas de grandes valeurs, il y en a d'autres en perspective, sur lesquelles de plus fortes commissions seront faites. Si ces ventes sont peu lucratives, ainsi que le prétend le shérif, pourquoi met-il autant de persistance à se les faire attribuer exclusivement.

Nous terminerons en disant qu'outre la commission que perçoit le shérif, il se trouve largement rétribué par les frais qu'il reçoit en sa qualité officielle, et auxquels n'ont pas droit les encanteurs.

Toute autre réflexion serait superflue ; les hommes impartiaux pourront décider maintenant, si la pétition dont il s'agit a été présentée dans l'intérêt général, et s'il doit être sacrifié à l'intérêt d'un seul. X.

Sinistre en mer.—Le navire anglais *Sir Robert Peel*, capitaine Gray, allant sur lest de Savannah à St-Johns (New Brunswich), s'est jeté le 29 du mois dernier sur la côte du Maine ; il s'est complètement perdu. L'équipage a pu se sauver. Le *Sir Robert Peel* était un beau navire, presque neuf, de 760 tonneaux.

Une plaisanterie noire.—Un pauvre vieux nègre à New-York, avait offensé un jeune gaillard de la même teinte que lui. Ce dernier résolut de se venger, et savez-vous comment il s'y prit ! Ayant trouvé son ennemi endormi, il lui enveloppa les jambes dans un morceau de toile à voile qu'il lia avec des chiffons, autour le tout avec de l'huile de [illegible] et y mit le feu. Le vieillard a été horriblement brûlé, [illegible] désespéré de sa vie. Le coupable est en prison.

EUROPE.

ARRIVÉE DU SARAH SANDS.

Nous n'avons encore à donner aujourd'hui, en l'absence de nos journaux français, qu'un sommaire, mais il est un peu moins sec que celui d'hier. Lundi sans doute nous pourrons compléter l'un et l'autre par d'abondants extraits.

Le *Sarah Sands* a mis 22 jours pour faire sa traversée : il avait à bord un assez bon nombre de passagers, parmi lesquels se trouvait M. Meyers, porteur de dépêches.

Angleterre.

L'ouverture du parlement anglais a eu lieu le 19 janvier, par la reine en personne, et avec les cérémonies d'usage. Avant l'arrivée de Sa Majesté, toutes les galeries et l'enceinte de la chambre des lords était envahis par les spectateurs. Le temps étaient si sombre, le brouillard si épais, qu'il a fallu éclairer la chambre, ce qui a donné à la cérémonie une splendeur inaccoutumée.

Après l'observation du cérémonial ordinaire, le lord chancelier présente le discours d'ouverture à la reine qui le lut avec la netteté ordinaire.

Mylords et Messieurs,

"C'est avec le plus profond intérêt qu'au moment où vous vous réunissez de nouveau, je viens appeler votre attention sur la disette qui règne en Irlande et dans quelques parties de l'Ecosse.

"En Irlande surtout, la principale nourriture ayant manqué, cela a été la cause de grandes souffrances, de maladies contagieuses, et, par suite, d'une grande mortalité parmi la classe indigente. Le nombre des crimes et délits a augmenté dans une proportion effrayante, et dans quelques parties du pays, on ne peut sans risques opérer des transports de vivres.

"Afin d'apporter quelque remède au mal, un grand nombre d'individus ont été employés, et ont reçu des salaires, en vertu d'un acte passé par le Parlement, à sa dernière session. Le lord lieutenant ayant un peu dévié des dispositions de cet acte, afin de créer un travail plus utile, verra, j'espère, sa conduite approuvée par vous. Des mesures ont été prises pour soulager les plus pressants besoins des districts les plus éloignes des centres d'approvisionnement. La troupe et la police ont réprimé autant que possible les nombreux méfaits qui se commettaient journellement.

"Il m'est doux de pouvoir remarquer ici, que dans plusieurs des districts les plus maltraités, la patience et la résignation du peuple ont été exemplaires.

"La faiblesse des récoltes en France et en Allemagne a augmenté la difficulté de se procurer une quantité suffisante de provisions.

"Il sera de votre devoir d'aviser aux mesures ultérieures à prendre pour soulager la misère qui sévit encore. Je vous recommanderai d'examiner sérieusement si en facilitant pour un temps limité l'importation des céréales des pays étrangers, et en diminuant les droits sur les sucres destinées aux brasseries et distilleries, la quantité de provisions ne serait pas utilement augmentée.

"Je dois aussi appeler votre attention sur l'état normal de l'Irlande. Libres de passions politiques, vous trouverez l'occasion d'examiner avec impartialité le mal social qui afflige cette partie du Royaume-Uni.

"Il vous sera proposé diverses mesures qui, si elles obtiennent votre sanction, contribueront à soulager la masse du peuple, à remettre l'agriculture en faveur, et à diminuer cette haineuse rivalité qui a enfanté tant de crimes, et qui a été la source de tant de misère.

"Le mariage de l'Infante d'Espagne avec le duc de Montpensier, a donné lieu à une correspondance entre mon gouvernement et celui d'Espagne.

"Je regarde l'anéantissement de l'état libre de Cracovie comme une violation si évidente du traité de Vienne, que j'ai recommandé qu'on protêt contre cet acte fut envoyé aux cours de Vienne, de St-Pétersbourg et de Berlin, qui y ont pris part, des copies de ces différents documents vous seront communiqués.

"J'ai l'espoir que les hostilités sur la rivière de la Plata, qui ont si longtemps entravé le commerce, cesseront bientôt ; mes efforts, joints à ceux du roi des Français, seront dirigés vers ce but.

"En général, nos relations avec les puissances étrangères ne portent à croire au maintien de la paix.

"Messieurs de la Chambre des Communes ;

"J'ai fait préparer un travail pour les dépenses nécessaires au service public, qui tend à apporter une grande économie dans cette partie.

"Mylords et Messieurs ;

"J'ai ordonné de faire toutes les dispositions convenables pour mettre à exécution l'acte de la dernière session du Parlement, qui établit des cours locales pour le recouvrement des petites dettes. J'ai l'espoir que, par cette mesure, les droits civils auront beaucoup de force dans toutes les parties du pays que cet acte concerne.

"Je recommande à votre attention les mesures qui vous seront proposées pour améliorer l'état sanitaire des villes ; ces mesures sont d'une haute importance que vous les apprécierez certainement.

"Profondément ému des bienfaits dont la Providence a comblé si souvent cette nation, après une série de malheurs, je confie à vos soins ces matières importantes, dans l'entière conviction que vos discussions seront dirigées par un esprit d'impartialité, et dans l'espoir que les souffrances actuelles de mon peuple seront allégées et que son sort futur s'améliorera par la sagesse de vos vues."

Le projet de discours en réponse à celui de la couronne a été présenté à la Chambre des lords par lord Heatherton. Il insinuait surtout sur la détresse de l'Irlande. Ce sujet a été également soulevé à la Chambre des communes et discuté fort longuement.

—Le *Globe* de Londres annonce qu'il s'est ouvert dans cette ville un bureau pour la vente de lettres de marque mexicaines ; il ne dit pas si ce bureau a beaucoup de succès.

—On fait de toute part en Angleterre de grands efforts pour lever des sommes considérables en faveur de la malheureuse Irlande. La reine a souscrit pour £2,000 ; le prince Albert pour £500 ; plusieurs ducs et banquiers pour £1,000 chacun ; lord John Russell pour £300 ; sir Robert Peel pour £200, &c.

Les souffrances de l'Irlande augmentent d'une manière désespérante, et l'on croit fermement qu'il n'y a pas pour trois semaines de vivres dans ce malheureux pays. La rigueur de l'hiver augmente singulièrement la détresse.

France.

Les chambres ont été ouvertes le 11 janvier par le roi en personne. Les journaux anglais se plaignent de l'insignifiance du discours de Louis-Philippe, et l'un d'eux le blâme de n'avoir point parlé de l'*entente cordiale*. La rareté et la cherté des grains causent de sérieuses inquiétudes qui sur quelques points se traduisent en émeutes. Mais ces émeutes n'ont aucune gravité et cèdent presque toujours devant les représentations des magistrats.

Une héroïne.—Un habitant du Kentucky est provoqué en duel ; mais au moment où il reçoit le cartel, il est dans son lit assez gravement indisposé. L'adversaire a l'air de croire que cette indisposition n'est qu'une feinte pour éviter la rencontre. Aussitôt la femme du malade lui écrit l'épître suivante :

Monsieur, mon mari est malade. S'il se trouve hors d'état de se rendre sur le terrain demain matin, j'y serai à sa place.

Votre servante,
Margaret L....

La Constitution de la Louisiane n'avait pas prévu ce cas.

La fin d'une lune de miel.—Un individu du comté de St-Clair, (Alabama), était marié depuis 2 mois à une jeune et jolie femme. Un beau jour, il se lève et tue sa femme sans crier gare ! Il n'a pas même essayé de se sauver. On attribue ce crime à un accès d'aliénation mentale.

Agnès de Méranie.—Voici sur cette tragédie une petite appréciation critique qui nous parait d'une rare justesse et qui classe parfaitement le chef-d'œuvre No 2 du poète Ponsard.

"La presse, en étant sévère, a été juste envers la pièce de M. Ponsard. Tous les feuilletons s'accordent sur ce point que cette pièce n'en est pas une. Cependant, quelques critiques s'élèvent contre le haro général, et affirment qu'*Agnès de Méranie* renferme de très belles et même d'admirables parties. Il est des louanges dont le résultat est plus déplorable pour celui qui en est l'objet, que ne le sont les plus violentes critiques, et l'hosanna chanté par MM. Rolle, dans le *Constitutionnel*, et Old-Nick, dans le *National*, fera plus de mal à M. Ponsard que les douze terribles bordées du feuilleton de M. Jules Janin.

"Il faut tout l'enthousiasme dont l'amitié est susceptible pour se pâmer devant les soi-disant beautés de cette tragédie. Quant à nous, bien que nous nous fussions, pour la découvrir, muni du microscope de la bonne volonté, elles ont totalement réussi à nous échapper, et nous sommes forcé de manifester ce que nous avons déjà dit à ce sujet. La pièce de M. Ponsard n'est pas de la véritable poésie ; c'est quelque chose de factice qu'on pourrait comparer à ces fruits de serre chaude dont la maturité est due à des moyens artificiels, et qui n'ont ni parfum, ni goût, ni couleur.

"Quant aux délicatesses de sentiment qu'on a bien voulu signaler dans *Agnès*, ce sont des élégies blanchies par l'usage, et exprimées dans un langage suranné et recherché, qui caractérise le style de M. Ponsard.—Il y a dans cet écrivain, qu'on a voulu élever au rang des classiques, tels passages dont la manière, l'enflure, la prétention ne le cèdent en rien à Scudéry, La Calprenède et autres beaux esprits du dix-septième siècle.

"Reste donc le mérite de la versification.—Eh bien ! celui-là n'est pas plus justifié que les autres. Les vers de M. Ponsard n'ont pas même l'originalité de leur médiocrité. Il y a sur les [illegible] grande nécropole littéraire—cimetière [illegible] enterrées dans la poussière, et [illegible] du triple linceul de l'oubli, qui sont peut-être supérieures, pour la forme, aux tragédies de M. Ponsard, qui n'est pas plus un poète lyrique qu'un poète tragique.

"Parmi les meilleurs jugemens portés sur la pièce de l'Odéon, et sur son auteur, si vite érigé en chef d'école, nous citerons un fragment de compte-rendu si spirituel et si juste fait par M. Gérard de Nerval dans l'*Artiste* :

"Il est dangereux de [illegible] dérivée de bon sens, c'est [illegible] [illegible]"

ESBATTEMENTS ET JOYEUSETÉS ACADÉMIQUES.

Baptême de la nouvelle Planète.

Le pauvre Uranus, si délaissé aux confins du monde, et qui, loin du soleil, cheminait lentement autour de l'astre du jour, a enfin une compagne. Depuis ce moment, le drôle se permet des fredaines. Il va, il vient, s'écarte de son orbite, et semble avoir perdu le sens sous l'influence de sa charmante voisine qui a troublé son cerveau planétaire. C'est l'illustre M. Leverrier—l'univers et Saint-Lo en sont fiers—qui a signalé cet astre clandestin, lequel dérange nos tranquilles planètes ; c'est lui, l'infatigable dégageur d'X, qui a déterminé le quartier du ciel qu'il habite et qui a révélé au monde savant les cabrioles de ce bouffon d'Uranus.—Ce qui pouvait passer pour une simple indiscrétion astronomique a trouvé de nombreux admirateurs. Les journaux ont pompeusement annoncé que M. Galle, astronome prussien, a vu la planète en question, ce qui lui a valu d'être mis à la croix d'honneur, récompense bien faite pour un sujet prussien. M. Galle en a même donné le signalement complet : Yeux bleus, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, etc.—En faut-il tant pour troubler la tête à une simple planète ! ....

Aussi, quand l'Académie de Paris reconnut que la découverte était bien réelle, elle s'assembla extraordinairement, il y a quelques jours, pour baptiser l'astre nouveau. Il y avait foule à la porte : une planète neuve, toute neuve, voila de quoi amuser les badauds qui s'attendaient à ouïr une description pompeuse, piquante et idyllique. On se poussait, se foulait, se bousculait, on criait, jurait, vociférait en attendant l'ouverture. Bientôt la salle fut comble : un luxe inusité avait été déployé pour cette solennité. Chaque académicien avait caché la couronne de lauriers qui ombrage son front sous un bonnet en plumes de paon. Le silence le plus religieux régnait dans le sanctuaire ; on eût entendu voler.... un cyanomètre.

M. Arago se lève ; lui, le perpétuel secrétaire de l'Académie, avait seul le droit de parler de la chose.

A peine est-il levé, qu'un murmure flatteur se fait entendre, semblable à une brise légère. On distinguait ces mots : "Oh ! le grand homme ! le bel homme ! le superbe homme ! le magnifique homme que cet astronome ! Heureuse l'Académie qui possède à perpétuité et pour l'éternité un secrétaire éternel et perpétuel aussi perpétuellement éternel qu'éternellement perpétuel !"

M. Arago entend ces murmures. Sa modestie s'en émeut, et pour se donner une contenance, il embrasse au front M. Adolphe Brongniart, le vice président, qui en pleure de joie.

Lorsque le calme fut rétabli : Messieurs, s'écrie le sultan de l'Observatoire, notre système vient de s'enrichir d'un nouvel astre extrêmement gentil. C'est vous dire en un mot combien peu il ressemble à M. Libri.

Or, à qui le devons-nous, cet amour d'astre ? Depuis longtemps, messieurs, son existence n'était famillière. Dieu merci, tous les recoins du firmament me sont connus, mais en bon prince, j'ai voulu laisser à mon jeune collègue l'occasion de se signaler.

M. Libri, *à part*.—As-tu fini !

Eh ! messieurs, de quelle importance n'est-il pas pour nous d'avoir un astre de plus dans notre système ! Sans compter la satisfaction de posséder sur nos confins une sentinelle avancée qui empêche toute comète étrangère et curieuse de se mêler de nos affaires, cette immense découverte fera baisser le prix du pain et celui du caoutchouc. On n'aura plus besoin de parapluie ni de sous-pieds, enfin l'humanité marche vers une période félicite. Encore une planète, et il n'y aura plus besoin d'académiciens, car tout le monde sera savant.

Mais comment appeler cet astre ! .... Sera-ce *Janus* ! ....

M. Chevreul.—Je préfère *Comus*, na !

M. Milne Edwards.—Et moi *Oreus*, ça me rappellera Blanchard.

Chœur d'académiciens.—Moi *Nérus*, *Dancus*, *Lucullus*, *Manlius*, *Nessus*, *Pujus*, *Oremus*.

—Mais, messieurs, répond M. de Jussieu, pourquoi ne pas nommer la planète *Leverrier* ! C'est justice, et puis ce nom est diaphane et sonore—bien qu'un peu fragile— comme il convient à un astre de planète.

M. Thénard.—Je m'oppose à ce que la planète qui a fait déjà si pompeuse entrée dans notre système—et que nous avons honoré d'une protection spéciale—s'appelle *Leverrier*.

M. de Jussieu.—Et pourquoi ça !

M. Thénard.—Parce que si M. Leverrier, qui en fait son état, en découvre une seconde, une troisième et pendant qu'il est en train, qui vous dit qu'il n'ira pas jusqu'à la douzaine, grand sera l'embarras. Dira-t-on : Leverrier premier, Leverrier deux, trois, etc. ! ....

M. Cauchy.—J'appuie l'opinion de mon ami Thénard. Je veux dire Thénard, pardon.—J'ajouterai que je n'ai jamais fait d'accord avec M. Arago et que la découverte de cette planète prouve la toute-puissance des mathématiques. C'est là la science des sciences, le flambeau des flambeaux, le réverbère des réverbères, le candélabre des candélabres, le lustre des lustres. Lassaut de l'académicien qui monte sur le table et se livre à une mimique très-expressive tout en continuant son discours.

Elevons cependant, ô mes frères, nos pensées vers le ciel et humilions-nous. Pourquoi ne pas l'appeler, cette planète, Saint-Rigobert, Saint-Rupert, Sainte-Balbine, Sainte-Cunégonde, Saint-Polycarpe, Saint-Hilarion, par exemple ! Quel avantage de donner à un astre plus près du ciel que nous, des noms qui nous rappellent de célestes vertus et dont nous avons plus de quatre cents à notre disposition ! Ainsi, nous n'aurons plus d'embarras si nous en découvrons deux ou trois chaque année. Toutes seront dénommées d'après le calendrier, et les saints seront satisfaits.

Une voix.—A bas le jésuite !

M. de Blainville, *à moitié endormi, se réveillant en sursaut*.—Qui m'appelle ! .... *On crève de rire*.

La proposition de M. Cauchy soulève une effroyable tempête. La majorité des membres, prévoyant que les noms des saints sont adoptés, n'ont pas chance probable de jamais servir de parrains aux planètes à venir, repoussent le projet.... C'est un tumulte, un vacarme, un charivari : on dirait la chambre des députés. Aussi le président ne pouvant rétablir l'ordre dans l'assemblée, lève la séance.

On raconte que la planète nouvelle est fort mécontente de l'ajournement de son baptême. Elle comptait sur un nom, et à force d'en avoir, elle n'en a pas. Du reste, on prétend qu'elle a écrit à ce sujet à M. Arago qui, en sa qualité de directeur de l'Observatoire, ne se presse pas de répondre à des subalternes.

Si ma faible voix pouvait trouver de l'écho, je proposerais d'appeler ce nouvel astre *Gibus*, en l'honneur de l'inventeur des chapeaux de ce nom et de madame son épouse.

Cependant, comme il n'est point de gloire complète sans détracteurs, j'ai entendu dire à maints savants scientifiants et scientifiques que la nouvelle planète une fois découverte, c'était fini, qu'il n'y aurait plus d'autres résultats, etc.

Il n'est aujourd'hui démontré que tous ces cancans sont matériellement faux, car j'ai déjà pu constater les profits et bénéfices de cette grande découverte :

1o M. Leverrier, la croix d'officier de la Légion d'Honneur ;

2o Le même, une chaise d'astronomie à la Faculté des sciences ;

3o Sa sœur, un bureau de papier timbré ;

4o Son cousin, une place d'expéditionnaire dans une administration publique qui sera établie dans la dite planète ;

5o Sa cousine, mariée sous l'influence de la dite planète ;

6o Son oncle et ses autres parents pourvus d'emplois d'inspecteurs, de percepteurs, de contrôleur des planètes découvertes et à découvrir.

Enfin, de tout côté, il pleut des honneurs, des titres, des médailles sur le découvreur. Il va, d'ici à trois mois, faire rougir de honte M. Royer qui aura l'air d'un pas grand'chose à côté de lui, pour peu que les dîners et les amis continuent sur le même pied.

Un intrigant, jaloux de tant de gloire, disait dernièrement : Si M. Leverrier avait découvert le moyen d'empêcher le débordement de la Loire, à la bonne heure ! mais de cette planète, qu'en ferons-nous ! ....

J'entendis l'audacieux discourir, et je le tançai vertement de ses réflexions impudentes, car moi, je dois avouer mon faible pour les planètes nouvelles.

Depuis, justice a été pleinement rendue à M. Leverrier, et vu les avantages attachés à la position de découvreur, il vient de se former une société en commandite pour la découverte des planètes nouvelles.

Si les calculs d'un mathématicien de nos amis sont exacts, il est possible que chaque année on en découvre, en moyenne, neuf ou dix, tant grandes que petites. Toutes celles qui auront le diamètre d'Uranus seront partagées entre les souscripteurs au prorata du nombre de leurs actions.

L'Observatoire a voulu s'opposer à cette association, M. Laugier en disait pis que pendre, M. Mauvais la voyait d'un œil bonhomyne, et M. Emile Goujon se gardait bien, disait-il, de mordre à un hameçon aussi grossier. Mais la société a triomphé de tous ces mauvais vouloirs, et d'ici à peu de jours elle émettra pour neuf millions d'actions à cinq cents francs chacune.

Le directeur de cette grande entreprise promet à chaque actionnaire une étendue de terrain dans chaque planète, grande à peu près deux fois comme le département de la Seine, avec le droit d'y aller s'établir et d'en jouir sans obstacle ni empêchement.

On a demandé à M. Cauchy s'il ne serait pas possible de faire un chemin de fer de la terre aux planètes nouvelles en apposant les rails sur des ballons captifs.—Sa réponse n'a pas laissé l'ombre d'un doute, et il l'a formulée par l'équation suivante :

Rothschild plus Enfantin, moins Jupiter, plus M. de Mosrhy, plus Mercure, moins Emile Pereire, égale Fampoux.

Les entrepreneurs, pleins de joie, ont fait imprimer cette rassurante formule sur des cartes de visites qu'ils ont envoyées à leurs actionnaires. Ceux-ci, en présence d'une certitude si irréfutable, ont immédiatement versé deux millions.

L'exploitation des planètes non découvertes est une jeune industrie qui commence. Les bases solides de cette société, la moralité et la position sociale de messieurs les amiraux, maréchaux et gogos qui composent son conseil de surveillance lui ont déjà valu le patronage éclairé du gouvernement.

Le Château balance et paraît décider à placer les trente millions de dot de la duchesse de Montpensier dans cette brillante entreprise.

Je regrette vivement que mes moyens ne me permettent pas de suivre son exemple.

L. S. de GOSSE.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Cambria........	Fév.	4 de Liverpool à Boston		
[illegible]........	Mars	1	do	à New York
Hibernia........	Mars	4	do	à Boston

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 19 février 1847.

COTON.—Arrivé depuis le 16 courant, en coton Louisiane et Mississippi, 6,958 balles, Tennessee et North Alabama, 6006, Arkansas, 1665, Floride, 222, Lac, 71, Mobile, 145, Texas, 1—en tout, 14,25 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 2950 balles, Gottenburg, 615, New York, 1411, Boston, 721, Philadelphie, 266, Baltimore, 507—en tout, 6,372 balles, ce qui fait une augmentation dans le stock de 7,996 balles, et laisse en main, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés, aujourd'hui, un stock de 237,355 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Sept 1er. Stock en mains...		6,549
Arrivé durant les trois jours...	14,258	
Arrivé antérieurement......	482,007	
		503,265
		509,814
Expédié durant les trois jours, ...	6,372	
Expédié antérieurement......	266,087	
		272,459
		237,355

Le marché au coton est resté languissant depuis notre dernière revue ; les ventes se sont élevées à 2,500 balles, à une baisse de ¼ c. Ce mouvement a été déterminé par la réception des nouvelles d'Europe d'un caractère défavorable, les acheteurs se tiennent à l'écart, désirant recevoir leur correspondance afin de connaître plus nettement la situation des affaires. Nous omettons nos quotes.

VENTES DE COTON.—150 balles @ 10½, 100 @ 10, 207 @ 10, 50 @ 10, 210 @ 10, 115 @ 10¼, 86 @ 9¾, 335 @ 9¾, et 10, 200 @ 10 1/16, 81 @ 10¼, 400 @ 10, et 350 @ —.

TABAC.—Arrivé depuis le 16 courant, 240 boucauts. Expédié dans le même temps pour Gottenburg 50 boucauts, Philadelphie 4—total 54. Stock en entrepôt et à bord de navires 5,975 boucauts.

Pendant ces trois derniers jours, aucun changement n'est survenu sur le marché au tabac. Les ventes se sont élevées à 176 boucauts, y compris 135 boucauts Mason county admis, vendus en deux lots à des prix qu'on a tenus secrets, et 21 boucauts admis et refusés dont on n'a pas non plus fait connaître les conditions. Le stock est toujours très réduit. Nous répétons nos anciens cours comme suit : inférieur, 1½ @ 2, ordinaire, 2¼ @ 2¾, bon, 3¼ @ 3¾, beau, 4¼ @ 4¾, de choix, 5 @ 5½ ; capes de cigares, 2 @ 10 c. par lb.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er. Stock en main		17,046
Arrivé durant les trois jours	240	
Arrivé antérieurement	7,292	
		7,532
		24,578
Expédié durant les trois jours	54	
Expédié antérieurement	18,549	
		18,603
		5,975

SUCRE.—Le marché a été très animé pendant les trois derniers jours, les ventes se sont élevées à 900 boucauts, à des prix [illegible] [illegible] des marchés de l'Ouest.

MELASSE.—Les transactions sont assez importantes ; elles s'élèvent pour ces trois derniers jours à 4,000 barils, @ 27 et 27½ c. par gallon. Quelques lots supérieurs ont obtenu 27½ c.

FARINE.—Depuis notre dernier rapport le marché a été très animé. Nous l'avions laissé mardi avec calme, mercredi la demande s'est améliorée et le [illegible] dans le commencement de la journée [illegible] une hausse de 25 c. par baril. Plus tard dans la même journée, les avis d'Europe par le *Sarah Sands* nous étant parvenus, [illegible] le marché devint encore plus animé et [illegible] le chargement du marché de $5 75 à $6 25. [illegible] ... généralement porté leurs prétentions à $6 50. Hier cette excitation s'est calmée et environ 3000 barils ont été vendus à $6 50. Il ne s'est rien fait d'important aujourd'hui, les acheteurs avant de se livrer à de plus fortes opérations, attendent la correspondance du *Sarah Sands*.

MAIS.—La demande a été très animée sur ce marché. Mercredi les ventes se sont élevées à environ 30,000 boisseaux, @ $1 00 le sac, et quelques lots de choix en premières mains. Hier, même marché, mais les ventes n'ont pu s'élever qu'à 20,000 [illegible] blanc et jaune et melé de $1 00 @ $1 05 par boisseau, le marché ferme. Aujourd'hui le mauvais temps a arrêté les opérations, mais les prix sont bien soutenus.

PRODUITS DE L'OUEST.—PORC.—Le marché est encore plus calme, les prix ont une tendance vers la baisse. BŒUF.—Les ventes sont très limitées, à cause de la faiblesse du stock. BACON.—Les quelques arrivages se vendent promptement de [illegible] pour les plats côtés, 6 @ 6½ pour les épaules, et @ 7½ @ 11 pour les jambons. GRAIS.—Toujours bonne demande, les cours sont de [illegible] par lb. pour le quart ou baril. BEURRE ET FROMAGE.—Aucun changement n'est survenu dans les cours. Bons beurres de l'Ouest, 9 @ 11 c. par lb. Fromage—@ 8 c.—Beurre de Goshen, 18 @ 20 c. par lb.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Ces articles sont en bonne demande à 11 et 12 c. par pard pour la toile, et 4½ @ 5¼ par lb. pour la corde.

CHANGE.—Aucune altération n'est survenue dans ce marché, nous cotons Sterling 4 @ 5½ pour du papier de prime ; France, 5 f 42½ @ 5 f 50, traites sur New York à 60 jours, 2 @ 2½ pour 100 d'escompte, à vue, ¾ @ 1 pour 100 d'escompte.

FRETS.—Les cours sont fermes à nos cotes d'hier. On demande pour le Mans, pour Liverpool, 24 d. et l'on a obtenu 23½ d.

FRETS.

Coton	.... Pour Liverpool	11	... ½ la livre
do	.... Pour Havre	2 c	la livre
do	.... Pour New York		la livre
do	.... Pour Boston		la livre
Tabac	.... Pour Cowes & Havre	Point d'embarquement	
do	.... Pour Lond. dr.		par boucaut
do	.... Pour Hambourg	Point d'embarquement	
do	.... Pour Brême	Point d'embarquement	
do	.... Pour Liverpool		par boucaut
do	.... Pour Havre		par boucaut
do	.... Pour N. York	$10 @ $12 par hd.	
do	.... Pour Boston	$12 @ $00	
do	.... Pour Philadel	$00 @ $00	
Sucre et Melasse		Parte du Nord	
do	.... De la côte	Point d'embarquement	
do	.... De la ville	$0 00 @ 0 00	le boucaut
Baron	.... Pour New York	$1 50 @ 4 00	le boucaut
do	.... Pour Boston	$0 00 @ 0 00	le boucaut
Porc	.... Pour New York	$1 00 @ 25	par baril
do	.... Pour Boston	$1 00 @ 00	le baril
Farine	.... Pour New York	$1 00 @ $1 12½	par baril
do	.... Pour Boston	$1 25 @ $1 37½	par baril
do	.... Pour l'Angleterre	8s. @	par baril
Plomb	.... Pour New York	$4 00 @	par ton
do	.... Pour Boston	$4 00 @	par ton
Chanvre	.... Pour N York	Pas d'embarquement	
do	.... Pour Boston	Pas d'embarquement	

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

GRAINS—19 Janvier.—Les transactions commerciales ont été fort animées la semaine dernière ; une forte demande s'est fait sentir pour les grains de toute espèce.

Le montant des opérations en blé a été assez sensiblement atteint par l'absence de qualités convenables ; presque tout le blé tendre de la Méditerranée, ainsi que la majeure partie du blé commun, ayant été expédiés, les plus belles qualités dont se compose actuellement notre faible approvisionnement, ont été accaparées pour l'Irlande et par les marchands de cette place, à une nouvelle hausse de 2 d. par 70 livres.

L'avoine est de 2 à 3 d. la livre.

L'orge, les haricots, les pois et le maïs ont subi chacune une hausse de 1 à 2 s. par quartier.

Les pois à cuire, de Dantzic, se sont vendus à 70 s. les 504 livres. Le maïs jaune, à 74 s. les 480 liv., la farine, de 6 d. à 1 s. de hausse par baril, et de 1 à 2 s. par sac. Deux forts lots de blé américain, en grenier, ont changé de mains de 11 s. 6 d. à 11 s. 2 d. les 70 livres, et on a déjà acheté de forts lots de farine de l'Ouest, arrivée et à arriver, à 43 s. le baril.

COTON.—14 Janvier.—Les spéculateurs ont fait tous leurs efforts pour faire monter le marché aujourd'hui, mais leurs efforts ont échoué. Les ventes sont d'environ 6,000 balles, et ce nombre les spéculateurs à hauts prix ont été obligés d'en prendre 3,000.

(Extrait du Marc Lane Express du 20 janvier)

Nous sommes portés à croire, qu'à moins que le printemps ne soit éminemment propice, et que les arrivages de l'autre côté de l'Atlantique ne soient plus considérables, les prix de toutes les denrées alimentaires se maintiendront élevés jusqu'à l'époque de la prochaine récolte. Les opérations en blé n'ont pas été tout à fait aussi animées cette semaine que la précédente ; les conditions élevées auxquelles on tenait cet article, ayant en pour effet, comme nous l'avons dit plus haut, de rendre nos marchands plus prudents. Mais malgré cette légère diminution dans la demande, la tendance de hausse dans les prix n'est, le 19 janvier, soutenue.

A Liverpool, il y a eu bon nombre d'acheteurs des districts manufacturiers et d'Irlande ; et la quantité de blé offerte en vente étant modérée, on a facilement obtenu, sur les prix de la quinzaine précédente, une hausse de 6 d. par 70 livres ou 3 p 6 d. par quartier. Dans les derniers jours de la semaine une nouvelle hausse de 2 à 3 d. sur les 70 livres s'étant établie, plusieurs lots ont été vendus, accaparés par les spéculateurs au dernier prix ci-dessus énoncé.

Les nouvelles d'Ecosse sont de la même teneur que celles reçues des autres parties du royaume. Non seulement le blé, mais aussi toutes les autres espèces de céréales y subissent une hausse rapide. Les arrivages de blé anglais à Londres ont été de nouveau modérés, les prix élevés qui régnaient à Liverpool et sur les autres marchés du nord ayant déterminé les expéditeurs de la côte Est à diriger leurs envois sur ces points plutôt que sur la capitale.

On a assez largement opéré pendant la semaine sur les blés étrangers, les qualités intérieures ayant été en demande pour la mouture en Irlande, et les bonnes sortes ayant été recherchées pour la localité. La demande incessante de l'autre côté de la Manche, et la faiblesse de l'approvisionnement en main, jointes à la certitude que dans un ou deux mois il sera impossible de calculer le chiffre des envois de l'étranger, tout cela a tendu à amener une hausse dans les prix, et depuis lundi on ne peut porter cette hausse à moins de 1 s. à 2 s. par quartier.

Les farines américaines ont aussi pris faveur, et on a assez généralement réalisé une hausse de 1 s. par baril pour les marques de choix.

On a de nouveau activement recherché le maïs en grenier pour le compte de l'Irlande, et de fortes opérations se sont conclues mercredi et vendredi à des prix qu'on ne pouvait que difficilement obtenir au commencement de la semaine.

C'est de Philadelphie que les envois avaient été les plus considérables ; on avait reçu de ce port, savoir, 169,844 barils de farine, 262,967 boisseaux de blé et 272,780 boisseaux de maïs.

Hambourg.—Pour le blé premier choix, mélangé, les détenteurs refusent de traiter au-dessous de 68 à 81 s., et pour la qualité mélangée ; on avait demandé 88 à 80 s. par quartier, [illegible] [illegible]

A Hambourg, le 9 janvier, le froid a été si intense que l'Elbe fut complètement glacé. [illegible] [illegible]

Le 10 janvier, à Marseille le blé commun de Pologne, chargé à Odessa, s'est élevé en hausse, et blé en entrepôt de 22 à 24 s., et celui de qualité supérieure à 26 s. le quartier, franc de droits.

Sur presque tous les marchés de France, le blé et la farine avait éprouvé une nouvelle hausse, et le prix se rapprochent tellement maintenant de ceux qui règnent sur les marchés anglais, qu'ils permettent d'opérer avec avantage.

☞ Veuillez annoncer que CHS. FORSTALL est candidat au siège de représentant, pour le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.
19 fév DE NOMBREUX VOTANS.

☞ La belle propriété (portion des biens de Lafayette, sera vendue aujourd'hui à l'Arcade de Banks, par MM. Beard, Calhoun & Co, qui continueront la grande vente des propriétés de la 1re et de la 3me municipalité, à la Bourse St Louis, à midi. Pour les informations, se référer aux avis et aux plans lithographiés.
20 fév

Décédée hier soir à sept heures, Mlle MARIE EUGENIE PENOT, fille de Charles Penot, âgée de treize ans. Les amis de la famille et de celle de John Bellow Jr, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Son corps est exposé chez son père, encoignure St-Claude et Ste-Anne.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Monsoon, Paine, pour Boston.
Brig British Empire, Kenan, pour Liverpool.
Barque Chancellor, Collings, pour New Haven.
Phenix, Booth, pour Baltimore.
Goelette Athos, Lovin, pour Mobile.
Shetland, Tobey, pour Charleston.
Elvira, Roberts, pour Matagorda.
Sea, Leighton, pour Tampico.

ARRIVÉS.

Navire Grotius, Loring, de Boston.
Tuskena, Williams, du Havre.
Barque Genessee, Minot, de New York.
Brig Arnes, [illegible], Anderson, Bost[illegible].
Brick Seaman, Blackinman, de Port au Prince.
Consuelo, Pepper, Martinique, via St Thomas.
Dibert, Smith, de Galveston.
Goelette J H Gounce, Smiley de Richmond, Vir.
Sterling, Pike, de Mobile.
Elizabeth, Russell, d'Apalachicola.
Mediator, Paton, de Galveston.
Steamers Pont Dole, Voe, du Lac Providence.
St Helena, McGowen, des Attakapas.
Nimrod, Delahoussaya, de St-Martinville.
Clinton, Adams, de Bayou Sara.
Cora, Kimball, de Grande Ecore.
Natchez, Leathers, de Grand Gulf.
Billow, Pritchard, des Attakapas.
James L. Day, Reynolds, de Mobile.
Admiral, Rhodes, de Camden.

☞ Le service divin se célébrera dans CHRIST CHURCH, rue du Canal, dimanche prochain, à dix heures du matin, au lieu de onze heures. Les prières auront lieu en anglais comme de coutume. A midi les prières publiques se feront dans la langue française, après quoi un sermon sera prêché en français, par un ministre de l'Eglise Protestante Episcopale. Cet arrangement a été fait dans le but de donner aux protestans français ou suisses, l'opportunité d'avoir le culte dans leur propre langue. Les personnes qui désirent participer [illegible] [illegible].
17 février 1847. 19 fév

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 18 février 1847.

CETTE institution achète du papier sur le Nord, sur France et sur l'Angleterre, et tire sur Londres et sur Paris. RICHARD RELF, Caissier.
19 fév

BANQUE DE CITE.
Nlle Orléans, 17 février 1847.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain, 22 courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets payables ce jour là, devront être payés samedi 20 courant.
18 fév K. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1847.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 22 courant, Anniversaire de la naissance de Washington. Les affaires de jour là devront être réglées le samedi 20 courant. Les demandes d'escompte devront être faites le vendredi 19.
17 fév R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 16 février 1847.

LES actionnaires de cette Banque sont notifiés par le présent avis, qu'une élection de 12 directeurs pour l'année courante, aura lieu au local de la Banque, lundi, le 1er mars prochain, entre 10 heures A. M. et à 2 heures P. M.
17 fév K. J. PALFREY, Caissier.

1ère MUNICIPALITE. Bureau du Voyer.

IL sera reçu à mon bureau, jusqu'à samedi, 20 courant, des propositions cachetées pour l'achat d'un mât de pavillon ayant 96 pieds de long, 18 pouces de diamètre d'un bout et 10 pouces de l'autre, avec son gréement entièrement neuf, le mât est sur la promenade Carondelet, en face le chantier de M. McArthur, le gréement est chez M. Kennure, 23, rue St Pierre. Conditions comptant.
17 fév L. SURGI, Voyer.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No 3.
Séance du 4 février 1847.

ATTENDU que le Conseil est d'opinion que l'ouverture et la prolongation des rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, serait avantageuse au public, il est résolu que le Maire devra donner en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, avis de l'intention qu'a ce Conseil d'ouvrir les dites rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, comme suit, savoir :

1o La rue Kerlerec, à partir du point où elle se trouve actuellement, en suivant une ligne en ligne oblique jusqu'à la rue d'Amour, de manière qu'elle aille aboutir exactement à la rue de l'Histoire.

2o La rue Tremé, depuis l'Esplanade en suivant une ligne droite jusqu'à la rue Kerlerec, prolongée comme il est dit ci-dessus.

3o La rue Mystérieuse, à partir de la rue St Claude jusqu'à la rue Columbus, en suivant une ligne oblique.

Le dit ouvrage sera fait conformément au plan fait par le voyer de cette Municipalité, le 6 janvier 1842, et déposé au bureau du Recorder de cette Municipalité.

Résolu de plus que l'avocat de cette Municipalité soit requis de remplir toutes les formalités voulues pour la mise à exécution de la résolution ci-dessus.
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 6 février 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira sur la dite résolution et fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle Orléans.
Nouvelle Orléans, le 10 février 1847.
11 fév 30 A. D. CROSSMAN, Maire.

COLLEGE ST-TAMMANY,
A MANDEVILLE, Louisiane.

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves le lundi 1er mars prochain. Les nouveaux arrangements qui ont été pris doivent être présentés à ce Collège à l'avantage de parents pour [illegible] [illegible] [illegible].

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson,
L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouverneur,
L'Hon. Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat,
Le Gen. Joseph Walker, Trésorier d'Etat,
L'Hon. A. D. Crossman, Maire de la ville,
Le juge Richardson, Major Davis, Borée,
Le col. Bennett White, J. R. McRae,
Le juge Jones, Martin G. Penn,
Le juge Geo. C. McWhorter, Chaland,
Le général Lacoste, Chs. Rousset,
Le Dr Walter Brashear, J. Lesassier,
L'Hon. Pierre Porche, J. J. Morgan,
L'Hon. T. N. Carroll, L. Eaton,
B. N. Forbes, W. L. Hodge.

Le succès de cette institution est pour [illegible] [illegible].
11 fév 76 EDWARD BARNWELL.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 15 février 1847.

RESOLU que le [illegible] pour recevoir des propositions cachetées pour [illegible] [illegible]. Approuvé le 17 février 1847.
(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.
Séance de lundi 15 février 1847.

RESOLU que [illegible] pour recevoir des propositions cachetées pour mettre un toit à l'hôtel de Ville [illegible] [illegible] jusqu'à lundi prochain 22 du courant. Le plan et le cahier des charges sont déposés au bureau du voyer.
(Signé) Jos. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 16 février 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

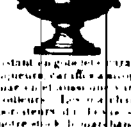

VERRERIE, Fayence, Porcelaine et Jarres, etc., rue St Philippe, No [illegible], entre Condé et Vieille Levée, et rue Vieille Levée, No 162, entre Chartres et Hôpital. Les soussignés offrent à vendre, à des prix réduits, un grand assortiment de fayence fine et commune, [illegible] caisses de verrerie consistant en gobelets, carafes, verres à vin, verres à liqueur, carafons, etc. [illegible] [illegible] ainsi que variété de verrerie de toutes couleurs. Les marchands de la campagne et les [illegible] [illegible].
20 fév JN COUTON & Co.

DEMANDE.—On désire à l'Hôtel d'Orléans une bonne repasseuse. 24 fév

MME GEORGE prévient Mme Dain, figurante au Théâtre d'Orléans, qu'elle ait à retirer sa malle et ses effets sous huit jours, autrement elle les fera vendre à l'encan pour se solder. 20 fév

AVIS.—Une personne ayant travaillé au Nord pendant plusieurs années à la fabrication des eaux de vie, gin, Monongahela et généralement tout ce qui concerne les liqueurs, [illegible] [illegible]. S'adresser Post office lettre L. No 41. 20 fév 3

CHAPEAUX de palmier et Mexicains. Venant d'être reçus par le brick Gulnare, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 20 fév

BRODEQUINS, Bottes et Souliers. Actuellement en débarquement du navire Sla-[illegible], 40 caisses chaussures assorties, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 20 fév

SUCRE Havane.—150 caisses brun et blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 20 fév

RIZ.—100 barriques de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 40, Gravier. 20 fév

MAQUEREAUX.—200 barils No 1 et 2, 200 do grand No 3, et 500 barils No 3 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier. 20 fév

CAFE JAVA.—30 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 20 fév

THE.—50 demi caisses, 500 boîtes de 6 à 13 livres, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 20 fév

SUCRE de Boston raffiné.—50 barils en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 20 fév

POIVRE.—100 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 20 fév

CLOUS.—100 barils clous, 100 do, de 4, 4 1/2 et 5 pouces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 20 fév

A VENDRE par le soussigné, pour compte de consignations,
300 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien,
30 barriques, do do
30 do St Julien et Margaux, 1841,
25 caisses prunes à l'eau de vie,
10 — cerises à l'eau de vie,
25 — absinthe Suisse,
3 — de 12 paniers pruneaux.
Sardines à l'huile en caisses de 24 et 50 boîtes, vin blanc Sauterne 1842, en demi barriques et en caisses, bouchons à bière et à dame-jeannes, fil sceau et cheveaux, anisette superfine, huile d'olives, &c. &c.
19 fév VICTOR MAIGNAN, 99, rue St Louis.

CAFE.—148 sacs café de la Havane, en débarquement de la barque St Mary, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 19 fév

POMMES DE TERRE.—Quelques barils de choix, soit pour planter ou pour le service immédiat de la table, ces pommes de terre proviennent de plants venant de France, à vendre 4 $3 le baril, par Wm DINN, Encoig. des rues Commune et Tchoupitoulas. 19 fév

CHAPEAUX CIRES.—10 caisses venant d'arriver et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 16 fév

SUCRE Havane.—29 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par Wm. H SIMMONS, 44, Poydras. 16 fév

FROMAGE.—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm H SIMMONS, 44, Poydras. 16 fév

VIN.—200 quarts pipes et huitièmes Port, Marseille, Malaga, Pique Madère, &c.—Aussi Champagne et St Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 17 fév

COUPEROSE.—275 barils couperose anglaise, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 17 fév

HUILE ET BLANC DE BALEINE.—à vendre par J. W STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette. 11 fév

MERINOS.—Mérinos français, qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 35, rue de Chartres. 8 fév

COUTILS.—8 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 35, rue de Chartres. 8 fév

GANTS FIL.—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 35, rue de Chartres. 8 fév

[illegible]

L'Abbé POTIER de passage à la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Avis d'Election

ATTENDU qu'à une élection tenue dans le cinquième District représentatif, le vendredi 12 du courant, pour nommer un représentant à la Législature, les deux candidats B. G. Fontenau et Chs Forstall, ont obtenu le même nombre de voix, et

Attendu qu'en vertu d'un acte de la Législature approuvé le 2 janvier 1846, il est fait un devoir au Shérif de donner, dans les dix jours qui suivront la première élection, et pendant au moins dix jours, avis d'une nouvelle élection en conséquence,

Avis est par le présent donné aux électeurs dûment qualifiés dudit district, lequel se compose de toute cette portion de la première municipalité comprise entre une ligne passant par le milieu de la rue St Louis et se prolongeant jusqu'au chemin de la Métairie, de là suivant le dit chemin jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, et de là en descendant le milieu de la rue St Philippe, depuis le fleuve jusqu'à sa jonction avec le bayou St Jean, et de là en suivant ledit bayou jusqu'au chemin de la Métairie de la suivant toujours ledit chemin, de la Métairie jusqu'à la rue St. Louis, qu'une élection aura lieu samedi 27 du courant, pour nommer un représentant dudit district, en remplacement de M. Lacey St Martin démissionnaire.

Le Poll sera ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après midi, dans les bureaux suivants, désignés par le Conseil Général de la cité de la Nouvelle-Orléans, sous la présidence et la conduite des commissaires et secrétaires déjà nommés conformément à la loi, savoir :

Bureau No 10. Pour toute cette partie du 5me District représentatif comprise entre le fleuve, la rue des Remparts, la rue St Louis et la rue St Pierre, au café de la Ville encoignure St Pierre et Chartres, sous la surveillance de MM. Philippe Avegno, Benjamin Van Ostrand, Nicolas Curtis, commissaires, et de MM. Louis Bozonier et Antoine Rozenier, secrétaire.

Bureau No 11. Pour toute cette partie du même district, comprise entre le fleuve, la rue des Remparts, la rue St Pierre et la rue St Philippe, au café de Salassa, vis-à-vis le théâtre d'Orléans, sous la surveillance de MM. Guy Duplantier, Paulin Blanque et J. E. Faurez, commissaires, et de MM. V. Jonnarron et Arthur Arroyo, secrétaires.

Bureau No 12. Pour toute cette partie du dit district, située derrière la rue des Remparts, entre les rues St Louis et St Philippe, à la case à pompe de la rue Dumaine, entre Remparts et St Claude, sous la surveillance de MM. Z. Latour, Clement Ramon et James Lailly, commissaires, et de L. A. Michel et J. Wiltz, secrétaires.

Les votes seront comptés aussitôt que le scrutin aura été fermé, et les résultats en seront immédiatement faits connaître.

Bureau du shérif, 16 février 1847.
17 fév 10 J. L. LEWIS, Shérif.

L. BINOCHE

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'il a reçu par le dernier [illegible] des NOUVEAUTÉS [illegible] [illegible] du prochain 22 février.
Son magasin est situé encoignure Chartres et Bienville. 19 fév

AVIS.—Aux créanciers de la Compagnie du Rail road et de Banque Atchafalaya. Les soussignés, commissaires liquidateurs de la dite institution invitent tous ceux qui ont des réclamations contre cette compagnie, soit comme détenteurs de ses billets soit autrement, à les présenter à l'un des commissaires avant le 20 mars prochain, afin que les dites réclamations puissent être portées au tableau qui sera enregistré en Cour.
R F FRENCH,
C. HARROD,
M. WILLARD.
19 fév—6

Charrues et Roues de Charrettes.

LES soussignés viennent de recevoir 204 des célèbres charrues de Young & Salser, aussi un grand assortiment de roues de charrettes qu'ils offrent à vendre aux prix de manufacture, savoir :
60 charrues No 1 avec oreille en fer battu
[illegible] charrues No 2 avec oreille en fer battu
40 charrues No 1 [illegible] oreille en fer battu avec coutre
64 charrues No 2 avec oreille en fer battu avec coutre
45 charrues No 1 avec oreille en fer battu avec coutre.
HOGAN, TURFAUD & CONAND,
19 fév 1m 24 Vieille Levée.

AU PRIX FIXE.
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail
No 34, rue des Magasins.

LES acheteurs d'habillemens sont invités à visiter le notre établissement qui contient et renferme toujours le plus grand assortiment de la Nouvelle Orléans, [illegible] [illegible]. Les articles [illegible] par le paquebot de New York.

Habits.

Habits noir anglois et français,	$12 a $25
Levites do do	$12 a $25
Habits et levites drap de couleur	$12 a $20
Paletots, superfin	$10 a $20

Pantalons.

Casimir anglais, français, américain et couleur	$4 a $7
Casimir noir,	$5 a 8
do de satin, à côtes,	$5 a 10
do élastique	$5 a 8
do de couleurs claires	$5 a 7
Satinet, surtin noir et claires	$2 a $1 50

Gilets

Satin noir et couleur, drap, [illegible], de dernière [illegible]	$4 a 6
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

11 fév 76 ALFRED MUNROE & Co, No 34 Magasins.

A LA GRANDE VARIÉTÉ.
No 50, rue de Chartres.

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de toilette et d'utilité pour les dames et le public en général, [illegible] [illegible].
[illegible] B PIFFET.

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ
Par Eugène Sue.

La neuvième livraison de MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, vient d'être reçue par le soussigné.
V. HEBERT, Libraire,
18 fév 149, rue de Chartres.

ON DEMANDE.—Pour une Institution de Demoiselles, une DAME qui sache l'Anglais et le Français, et puisse donner une classe élémentaire. S'adresser de midi à 2 heures, au bureau de ce journal, rue du Camp, No 23. 12 fév

Cours de solfège et de Musique vocale.

M. BROCARD a l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert dans l'institution de Mme ARTIN, rue Conti, entre St Louis et Bourgogne,
UN COURS DE SOLFEGE ET DE MUSIQUE VOCALE.
Qui a lieu les lundi, mercredi et vendredi de 4 à 5 heures.
Les jeunes personnes étrangères à l'institution sont admises à ce cours. 11 fév 1m

Librairie de Lelièvre, Rue Royale, No 210
Encoignure de la rue St Antoine.

EN VENTE. Esquisse sur la Louisiane, par le Dr Chas Deléry.
Formulaire magistral de Bouchardat.
Manuel de Thérapeutique homéopathique, par Bœnninghausen.
Pharmacopée de Jourdan.
Histoire de France, par Bonnechose.
Do do par Chateaux.
Plaques pour Daguerreotype.
Divers Traités sur l'hydropathie, l'homœopathie, &c. &c. 15 fév 1m

REÇU par le brick Saleuzo, cap. Paggio, venant de Gênes,
74 pipes vin d'Espagne 1re qualité
12 demi pipes do do
10 barils sardines 85 caisses Limon
400 paniers d'huile Planed
20 barils amandes sans coques
100 lentil. de marrons du Piémont
5 caisses saucissons de Boulogne.
100 do Vermicelli et macaroni.
1,000 macaronés d'ail, 40 sacs noisettes
100 jarres vides, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
13 fév Rue Jefferson, No 9 & 30.

A VENDRE pour cause de départ, une propriété connue sous le nom de SAVIS VINCENT consistant en une vaste maison à étage, divisée en dix appartements, écurie, remise, serre, hache, classes, ustensils de jardinage, terre et terreau. La propriété mesurant des jetterains environ face aux rues Colombus et la Harpe, près le chemin du Bayou. Il y a aussi en la propriété un assortiment de plantes pour le commerce, arbres fruitiers, ainsi que pour la multiplication, tant sur les lieux que sur la place St Antoine, derrière la Cathédrale, où il en sera fait un encan le samedi de chaque semaine.
S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTE LOUGE, encoignure des rues St Claude et Bayou.
11 fév 1m

A VENDRE.—Une jolie propriété située dans la paroisse Jefferson, mesurant 4 arpents de face au fleuve, sur une profondeur entre lignes parallèles, courant jusqu'au lac Pontchatrain, environ deux lieues et demie.
La dite propriété est située à environ 12 milles de la ville sur la même rive, sur laquelle il y a une maison, des cabanes à nègres, écuries, &c.
Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. P. Longis, rue Royale, No 116.
11 fév—15f

PERDU.—Un check tiré par par Mme Marc Artiguenave, en date du 15 avril 1845, de la somme de $125, sur la Banque des Améliorations, et approuvé par Bernard, secrétaire. Le paiement de ce check ayant été arrêté, il ne peut être d'aucune valeur à celui qui peut l'avoir trouvé. On rendra un service signalé en le remettant à V. Viavant, à la Banque de la Louisiane. 13 fév—6

Marchandises fraîches de Printemps.

WEST, OLIVER & WOODLIEF ont en magasin, depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, et reçoivent en ce moment, un grand assortiment de lainages et de nouveautés imprimées ; et en outre d'autres marchandises de fantaisie et des nouveaux goûts qu'ils offrent à vendre en gros seulement à des prix CONSIDÉRABLEMENT REDUITS.
No 17 rue de Chartres.
AUSSI—Un assortiment général de crêpes, barèges, bombazines, gants, mitaines, broderies, dentelles, etc. etc. 9 fév

AVOINE.—300 sacs avoine, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 18 fév

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, de toutes dimensions utiles et de première qualité, à vendre par WYLIE & EGANA, 59 rue Bienville. 4 fév

40 BALLES DE HOUBLONS ; 10 boucauts du riz de la Caroline, à vendre par E. GERARD, 14 Conti. 6 fév

13 CAISSE COTON BLANC 7/8 et 4/4 ; 1 caisse mousseline blanche unie ; 2 caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD, 14, Conti. 6 fév

DIVERS.—A vendre par J. M CABALLERO, No 21, Vieille Levée.
2,000,000 cigares de la Havane, qualités assorties ;
200 caisses sucre, 400 sacs café vert ;
4 surrons indigo Guatemala ;
5 balles gomme copale du Mexique ;
12 barils tabac de pipe, de Miller & Co ;
10 do cigarettes véritables Havane.
8 fév

DÉPOTS
DES VERITABLES FRICTIONS
MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Canal,
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés.
E. A. GUILLEMAIN,
13 fév—1m Agent.

[illegible]

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'avoir les moyens de transport du chemin de golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre milles et en appointement entre les mains des contracteurs, le [illegible] directeurs de la Compagnie donnent par les présentes qu'en vertu des dispositions [illegible] de la charte, *les livres de souscription* de la Compagnie, seront ouverts le 15me jour de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au local de la Compagnie No 20, presque de la Bourse, près la rue Bienville, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, René Musson et William Moir et les livres resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (dimanches exceptés), c'est à dire jusqu'au mars prochain inclusivement.
Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique, Nouvelle Orléans, 9 janvier 1847.
M. MUSSON, P. CONREY, Asst. contrôleur. Président.
11 jan—jusqu'au

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à suspendre tout travail qu'ils recevront des plans et devis jusqu'à l'élection de ladite Maison d'Etat. [illegible] [illegible].
Signé MAUNSEL WHITE, Chairman.
[illegible] COOK,
WALTER BRASHEAR.
23 jan—90

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE CIRCULATION.

NOTICE est donnée formant le bureau de circulation en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 12 avril 1842, invitant les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se rendre dans le local respectif des dites banques (pour l'Association Consolidée le 20 février prochain à onze heures A M, et pour la Banque des Citoyens le 1er mars prochain, à onze heures A M.
JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
Nouvelle Orléans, 29 janvier 1847.
1 fév—lm

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 72 rue Royale, entre Conti et Bienville. 19 jan

M. MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM. les négociants de la Nouvelle Orléans, qu'ils trouveront chez lui un superbe assortiment d'échantillons et qu'il recevra et se chargera d'exécuter le plus promptement possible toutes les commandes qu'on voudra lui faire.
Les prix sont d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.
On est sûr de trouver M. Matton tous les jours, de midi et [illegible] à une heure [illegible] midi, rue Bourbon, No 76, entre St Philippe et Dumaine. 11 fév 1m

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 22 à 84 pouces de diamètre, provenant de la fonderie de Noverby, et à vendre par BONNER & SMITH, 34, rue du Camp.
2 fév 3m

L. H. RICHARD,
33, RUE DE LA BOURSE,

OFFRE à vendre les articles suivans reçus par les navires Tadou et Andelle du Havre :
1 caisse coutil rosse pour cordonnerie
1 do Lasting fort pour bottines
1 do coutils nouveaux pour pantalons
1 do satinets bo pour habits et pantalons
1 do Kerseys
1 do Satin et satines liler
1 do Chaletlets
1 do cache-nez noirs, article nouveau pour tailleurs
1 do écharpes nouvelles en barège et gaz.
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.
1 fév

F. T. MORENO, Commissaire Des-ritri, rue Conti, No 25. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

☞ EN DÉBARQUEMENT.
9 Caisses de toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
5 Caisses de Bretagnes,
3 Balles rouennerie de rayes bleues et roses,
4 Caisses [illegible] imprimées en coton,
6 Caisses mousselines blanches à carreaux,
6 — [illegible] à rases mitaines,
12 — [illegible], dernier goût de Paris,
2 — demi deuil,
6 — coton de Laffeloaire.
A vendre par DUNCAN KENNEDY,
2 jan Toulouse, 52.

VICTOR ROUMAGE avant entrepris d'abandonner le commerce d'importation se livre exclusivement à la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidant en ville. Il acceptera les procurations qu'on voudra adresser et reconnaît seul pour parties. Rue St Louis, 21.
Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1847. 19 jan 1m

AVIS.—Le soussigné avant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non et acceptera à cet effet les pouvoirs des ceux qui s'adressent à lui.
A. MICHOUD
12 déc—1m Bureau 162, coin Ursulines et Levée.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Auburn de New-York un assortiment de les glacières ainsi à tout [illegible], qui peut pour cette raison, invite le public à venir les examiner. [illegible] [illegible].
De MASPEREAU & Co.
1 jan—1m Rue Condé, No 22.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés agents de la manufacture, viennent de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.
Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité ; ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace chez
S. MASPEREAU & Co,
1 jan—1m Rue Condé, No 22.

Chez C. GODIN, relieur,
rue de Chartres, 131.

ABONNEMENT au Feuilletonnaire, par an $2 50
do à l'Echo des Feuilletons, 2 50
do au Livre des Familles, 2 00
do au Magasin Pittoresque, 3 00
do au Moniteur de la Mode, pour 6 mois, 5 00
do au Cabinet de Lecture, pour un mois 1 00

EN VENTE.
Les Mousquetaires de la Reine, opéra, édition ordinaire 10
Dito édition de Paris 40
Atelier de Reliure en tout genre 27 jan

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,
149, rue de Chartres.

En vente à cette librairie, le tome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRÉ.
Il reste encore à vendre quelques exemplaires du 1er volume.
22 jan

CANDIDE,
JOAILLIER BIJOUTIER,
No 45, rue Conti, encoignure Chartres.
MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or, d'argent et de diamants. 11 jan 6m

EXTRAIT ARCANUM DE WINER.

CE remède est le meilleur qui soit connu pour purifier le sang et réparer les mauvais effets de l'emploi du mercure.
Vermifuge Canadien de Winer, un des meilleurs médicaments contre les vers.
En vente en gros et en détail par J. Winer & Co No 83 Maiden Lane, à New York, et au Dépôt du Sud de remède magique de Dalley, No 1 coin rue de Chartres à la Nouvelle Orléans. 1 déc—6t

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres, coin de la rue de la Bourse, offre à vendre, d'importation directe :
1 caisse barège, extra riche,
2 caisses barège, prix moyens
2 caisses barège, à bas prix.
Cet assortiment comprend les couleurs et les genres les plus à la mode. Aussi quelques nouveautés de Paris, de Dollfus, Mieg et Co., Gros Odier Roman et Co. Caisses batiste à carreaux, de gingham de Printemps ; 1 do cordons foncés.
C. M. Simpson reçoit constamment de New York et de France des marchandises convenables à la saison. 1 fév

A VENDRE, en débarquement du navire Salerno de Gênes, [illegible]
30 caisses Macaroni, de Naples,
30 do Vermicelle, do
MARTIAL PEYRET, & Co,
15 fév 27, rue St Louis.

EAU de fleurs d'oranger, en flacons d'un modèle nouveau, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 18 fév

PRUNES SECHES en paniers de différentes grandeurs, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 11 fév

FROMAGE DE GRUYERES.—à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 12 fév

ABSYNTHE.—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F. PERRET, 48, Bienville. 4 fév

CHALES et ECHARPES de CREPE de CANTON. LES soussignés offrent en vente à des prix très bas, une facture de superbes châles et écharpes brodées, de différentes couleurs et dimensions, et d'importation toute récente à New-York.
HARROD DARLING & Co.
19 fév—6t No 40, Camp.

BARÈGES RICHES.—Robes de soieries et de printemps.—C. M. Simpson, No. 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Bourse, reçoit de Paris :—7 caisses barège nouveau et 1 do gros grain de chambre.
AUSSI : Quelques nouveautés de toute nouveauté. En vente à très bas prix, le stock de cachemires, mousselines de laine, ginghams et indiennes.

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre jaune, en débarquement du brick Salvador, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 18 fév

CIGARES de la Havane—Regalias, Millares et autres de différentes marques, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 18 fév

CAFE de la Havane—200 sacs, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 18 fév

C[illegible]—400 sacs, bonne qualité, en débarquement de la barque St Mary, venant de la Havane, à vendre par THEOGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée.

[illegible]—Monongahela et Pall River, [illegible] DE FORENT & Co, 30, rue Bourbon.

PATE PECTORALE DE REYNAULD aîné, de mou de veau et de Regnetere.

LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits.
18 fév H BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

PILULES Ferrugineuses de Vallet ;
do dites dragées de Santé de Frank.
Pastilles de Vichy, do de Lactate de Fer.
Antiglaireux de Guillié ; Sirop de Lamouroux.
Sulphate de Quinine et de Morphine, feuilles d'étain ;
Flacons bouchés en verres, de toute grandeur, etc.
Reçus de France et à vendre en gros, par
15 fév H. BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES.
150 barriques Marseille (F. Grousset),
100 quarts Madère, 60 do Porto.
200 barriques claret, 50 barils vin blanc,
40 do whiskey rectifié.
20 demi et quarts de pipes Cognac.
600 caisses vin rouge et blanc,
70 caisses liqueurs. 30 do curaçoa.
300 paniers anisette. 20 caisses absinthe.
200,000 bouchons fins et surfins.
P. LONGIS,
18 fév 116, rue de Royale.

VINS en débarquement des navires LUBECK JOSEPH et AUSTERLITZ de Bordeaux :
100 Barriques Vin rouge Montferrand et St Julien.
72 Barrils Vin blanc Haut Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC
30 déc 34 rue Vieille Levée.

$10 de Récompense.

PARTIE le 11 février courant, la griffonne PHEBE, surnommée FEME, un peu forte, taille moyenne, lèvres épaisses, se parlant que l'anglais de façons assez agréables et en général se tenant proprement. Elle a environ 28 ans et a été louée à M. Scott, restaurateur à l'encoignure des rues Royale et Douane.
On peut s'adresser au bureau de ce journal pour donner les renseignements qu'on aurait sur cette esclave, ou à son maître, encoignure Royale et St Anne. Les personnes qui lui donneront asile seront poursuivies selon toute la rigueur des lois.
19 fév—6t

PARTI marron le 15 janvier dernier, le nègre nommé HYPOLITE, taille d'à peu près forte corpulence, barbe éparse n'ayant pas de dents à la mâchoire inférieure et portant une cicatrice de brûlure à la joue gauche. Il parle français et anglais et sourit en parlant.
Dix piastres sont offertes à quiconque le ramènera à la prison de la première municipalité, et vingt cinq piastres pour le remettre à son propriétaire, François Guibot, charretier demeurant à 51 milles au bas du fleuve, paroisse Plaquemines.
16 fév—8

SANGSUES !

REÇU par les derniers arrivages du Havre et de Bordeaux de très belles SANGSUES longues, à vendre à la pharmacie F. F. HENRIQUEZ, encoignure St Louis et Remparts aussi un petit lot de sangsues monstres qu'on vendra 30 cents.
On en trouvera également à la pharmacie de Tjaddo, rue Condé, et à celle de M. Blanchet, rue Royale entre Hôpital et Quartier. Les personnes qui en désireront par cent ou par mille, n'ont qu'à s'adresser chez M. Kommeny, négociant, rue St Louis No 29, entre Chartres et Levée, ou Foucon vers les échafaudages, et au faubourg Tremé, chez madame Charle Perrin, rue des 4 Jonhons No 271.
10 fév P. TRASFOREST.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

H. O. VIGNAUD,
No 41, Rue de Chartres.

IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table unie moulée et taillée, cristal, articles de fantaisie en cristaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, bimbloterie, coutellerie de table, couverts en Maillechort, plaqué et porcelaine, lampes de toutes formes, lustres, candélabres, vases en fonte, grès et cristaux, lustres et candélabres.
ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.
H. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Les marchands de la ville, les propriétaires de restaurants et d'hôtels, les familles [illegible] trouveront ici un assortiment complet, qu'il vend en gros et en détail au prix coûtant pour du comptant.

LIQUIDATION POSITIVE.
VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES. VINS FINS.
Rue Conti, No 9.

A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses connaissances, qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins de ses anciennes factures avant de rendre partie reçus avant le premier de cembre.
En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
Pfev—1m P. DELAMAR.